

Chokier, le 01 juillet 2021

Logement & Règlement d'ordre intérieur site de Chokier

Cher grimpeur, Chère grimpeuse,

Depuis l'ouverture du site, nous constatons un succès grandissant (souvent de bouche à l'oreille) ce qui nous réjouit. Comme le beau temps s'annonce, ainsi que les grands congés avec un afflux parfois significatif de grimpeurs, nous sommes dans l'obligation d'émettre quelques directives afin d'assurer le bon déroulement des activités et de ne pas devenir victime de notre propre succès.

Pour un groupe de plus de 10 personnes, une réservation est obligatoire comme pour tous les autres massifs. Les cercles connaissent le système de réservation sur l'agenda rochers CMBEL, pour les autres groupes : adresser la demande directement à secretariat@clubalpin.be au moins une semaine à l'avance. Le site ne peut accueillir qu'une seule réservation de groupe (Max 20) de façon à laisser aussi un peu de place aux grimpeurs individuels. Les réservations pour un weekend complet ne sont pas autorisées.

Parking

Les travaux de terrassement planifiés ont eu un petit retard. Raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore aménager la zone parking. Nous demandons aux conducteurs de bien se garer en épi de gauche à droite en laissant un minimum d'espace entre les voitures. Veuillez ne pas utiliser « les raccourcis » à travers le talus pour rejoindre le massif (jardin & plantation !!).

Casque

Lors des activités de grimpe, nous rappelons le port du casque sur le chemin du massif entre B et E est obligatoire car il y a un risque de chute de pierres (massif jeune) malgré notre effort de nettoyage. Ceci compte également pour les non-grimpeurs et les enfants.

Lors d'une chute de pierre, nous vous saurions gré de bien vouloir nous laisser un message en mentionnant le numéro de la voie où cela s'est passé sur www.cablidge.org/contact. Ainsi nous pourrions effectuer un contrôle le plus rapidement possible.

Logement

Pour celles et ceux qui voudraient rester loger (le site n'est pas un camping mais nous comprenons que certains viennent de loin), nous avons décidé de limiter le nombre d'occupants par nuitée pour ne pas trop surcharger nos installations. Une inscription préalable auprès du club est **OBLIGATOIRE minimum 48 heures à l'avance** afin d'avoir le temps de réagir à temps pour pouvoir confirmer ou rejeter votre réservation. Les inscriptions se font sur le site du club : www.cablidge.org/bivouac

Le nombre d'occupants par nuitée se limite à :

Max 03 voitures type mobil home (se garer dans le fond à droite sans trop d'espace), **02 tentes de deux personnes** et **04 personnes à l'intérieur du chalet**. L'installation se fera à partir de 18h00 jusqu'à 09h00 (endroit libéré et propre). Une PAF (Participation Aux Frais) de **2€ par personnes** sera demandée. Le paiement contre reçu s'effectuera sur place, au responsable du club. Ceci nous permettra d'entretenir et d'améliorer les facilités mises à votre disposition.

BBQ et feu de camps

Les deux BBQ à l'entrée du chalet sont à la disposition des grimpeurs. Le club ne fournit pas le combustible, mais s'il y en a à l'intérieur du chalet vous pouvez l'utiliser. Nous demandons de bien vous assurer que le feu est bien complètement éteint avant votre départ (ou avant d'aller dormir). Les BBQ doivent être nettoyés et le charbon de bois brûlé doit être évacué dans le seau/bac métallique.

Feux de camp : limité à l'emplacement prévu à cet effet au fond de la zone de parking.

Durant des périodes d'extrême sécheresse les BBQ ainsi que les feux ouverts seront interdits.

Interdiction de fumer et de faire du feu à l'intérieur du chalet.

Déchets

Il y a deux sacs à l'entrée du chalet. Le sac bleu pour les PMC, le sac jaune uniquement pour les « petits déchets ». Nous demandons à celles et ceux faisant un BBQ d'emporter leurs déchets d'emballages et les restes de nourriture SVP afin de ne pas encombrer trop rapidement le sac jaune (sac payant et initiative privée) et surtout éviter d'attirer des animaux et autres nuisibles. Les bouteilles en verre sont à reprendre chez vous. Nous rappelons que le container près du cimetière ne sert pas aux déchets des grimpeurs.

Bac de compostage

Le bac de compostage n'est pas une poubelle et sert uniquement pour des déchets biodégradables à court terme. Pas de nourriture comme les os ou déchets difficilement dégradables (épluchures d'orange, ...). Pas de charbon de bois non plus.

Installation et mobilier

Un certain nombre de mobilier est mis à la disposition des grimpeurs. Nous demandons de ne pas déplacer les bancs disposés le long du chemin du massif et de bien vouloir remettre à leur place les bancs et chaises se trouvant devant le chalet.

Plaine de jeu (-SIX ans) non surveillée

Le CAB Liège décline toute responsabilité en cas d'accident lors de l'utilisation du combi de jeux balançoire, mur et tobogan. Son utilisation est laissée à l'appréciation des parents ou accompagnateur adulte. Uniquement pour des enfants moins de SIX ans, vu sa structure.

Si après lecture de ceci vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

www.cabliege.org/contact

Léon Debacker 0495/251278

René Wagemans 0475/363494

Freddy Gonda 0495/263109

Bonne grimpe